



## Parcoursup : le document qui embarrasse la ministre de l'Enseignement supérieur

Avec l'avènement de Parcoursup, successeur du décrié Admission postbac (APB), le terme « non » devait disparaître des procédures d'entrée dans l'enseignement supérieur. En effet, Frédérique Vidal avait promis qu'aucun élève ne serait recalé. « Il aura un “oui” ou un “oui si” », affirmait la ministre de l'Enseignement supérieur le 17 mars, comme l'a rappelé le journal Libération dimanche 15 avril. Mais une fiche technique révélée par l'Agence Éducation et formation et relayée par le quotidien vient mettre à mal cette promesse.

Le document publié au départ sur le site de la DGesip, une direction technique du ministère, assure au contraire que certains élèves seront susceptibles de recevoir le 6 septembre, date de fin de la procédure sur Parcoursup, « une notification de décision négative induite par l'examen des candidatures ». Car si Parcoursup s'échine à intégrer chaque bachelier qui le souhaite dans une licence, l'algorithme sera bien obligé d'en mettre certains « en attente » quand la demande surpasse l'offre dans une filière.

Et cette attente pourrait fatalement se transformer en « non » catégorique en cas « d'impossibilité matérielle à la fin de la procédure d'accueillir tous les étudiants en attente », reconnaît la ministre. Mais Frédérique Vidal se veut rassurante : « La commission d'accès à l'Enseignement supérieur va travailler pour proposer des solutions aux candidats sans propositions d'admission dès les résultats du bac », promet-elle dans les colonnes de Libération.